

Ecole publique Bertha Harjès de Vert en Drouais

Procès-verbal du conseil d'école du 15 juin 2021 :

Présents :

Le conseil municipal :

Mme Dumon , Mme Hermeline

Le comité de parents :

Mme Houel, Mme Grimoin, Mme Yoyotte , M. Wey et Mme Le Naour .

Le conseil des maîtres :

Mme Deluce, Mme Talbot et M. Rouleau

Périscolaire :

Mme Villefailleau

Excusés :

Mme Ledoux, Mme Delaplace, Mr Matha, Mr Perdereau, Mme Wissocq, M. Monteiro, Mme Roux, Mme Ben Saad

Autres présents : personne, mesures sanitaires COVID

Mme Le Naour (parent d'élève) et M. Rouleau (enseignant) seront secrétaires.

Tous les présents et votants acceptent le vote sans bulletin, à main levée ou par réponse.

Début du conseil à 18h10

Relevé de conclusions :

Validation du PV du deuxième conseil d'école du 16/03/2021 :

Aucunes modifications.

Après demande, celui- ci est **validé à l'unanimité**

EFFECTIFS :

Pour l'année 2020/2021 :

Nous avons actuellement 129 enfants répartis dans 5 classes des PS au CM2.

Pour l'année 2021/2022 :

Actuellement, il y a **123 enfants inscrits de la PS au CM2**. En prévisionnel et sous couvert d'éventuelles nouvelles inscriptions d'ici à la rentrée scolaire, la répartition des classes devrait être la suivante :

PS/MS/GS : $9 + 8 + 5 = 22$ ou PS/MS/GS : $9 + 8 + 4 = 21$

GS/CP : $12 + 14 = 26$ ou GS/CE1 : $13 + 12 = 25$

CP/CE1/CE2 : $5 + 12 + 6 = 23$ ou CP/CE2 : $19 + 6 = 25$

CE2/CM1 : $17 + 9 = 26$

CM1/CM2 : $14 + 12 = 26$

Dans tous les cas, il y aura des élémentaires CP ou CE1 dans les classes actuelles de maternelle. Cela pose le souci des sanitaires clos qu'il n'y a pas en maternelle et de la taille non adaptée des WC. En conséquence, serait-il possible d'utiliser sur le temps de classe, en cas de besoin et de dépannage les sanitaires du périscolaire pour ces élèves de CP ou CE1 ? Sachant que l'utilisation des toilettes sera privilégiée par les élèves sur le temps de récréation dans la cour élémentaire. Mais nous avons besoin d'une solution de dépannage sur le temps de classe.

Réponse de la mairie : en attente

Pour la prochaine rentrée, **Mme Blanchard devrait quitter l'école** (décharge de direction) et pour l'instant nous n'avons pas d'information concernant son remplacement. Le jour de décharge n'est pas encore défini non plus pour 2021/2022.

Mme Saché ne reprendra pas non plus son poste à la rentrée, et sera remplacée.

BUDGETS :

Bilan de la coopérative scolaire :

Le budget de la coopérative est positif, le cahier de comptes est à disposition.

Budget communal pour l'année scolaire 2021/2022 :

Le **budget de fonctionnement** pour l'année scolaire 2021/2022 est de **5625 euros**. Celui-ci a déjà été bien utilisé pour l'achat de matériel pour l'année prochaine.

Nous remercions la municipalité pour la **subvention de 1060 euros** que le Conseil Municipal a décidé d'attribuer comme chaque année à la coopérative scolaire.

Nous en profitons également pour **remercier le Conseil Municipal**, qui a maintenu les **sorties piscine pour l'année scolaire 2020/2021** (intégralement prises en charge : entrées + cours + car pour 2 classes pendant un semestre). Qu'en est-il pour 2021/2022 ?

Réponse : oui, en attente du créneau octroyé

En ce qui concerne la **prise en charge des sorties médiathèque** (5 déplacements à Dreux en car). Cela est-il toujours possible pour l'année prochaine ?

Réponse : oui

Nous en profitons également pour **remercier le Conseil Municipal**, qui a réalisé les travaux dans le local de l'ancien bureau de direction pour l'installation des étagères facilitant le rangement de la pièce.

Qu'en est-il pour l'installation des tableaux blancs dans les classes d'élémentaire ?

Réponse : l'installation sera faite pour la rentrée scolaire

LISTES DE FOURNITURES 2021/2022 :

Présentation des **listes de fournitures** : feuilles jointes à tous.

Modifications : sur les listes d'élémentaire, une gourde en dure/solide (pas en verre) sera demandée ainsi que des lingettes pour la classe de CM

Nota : ne sachant pas qui remplacera Mme Saché, certaines modifications pourront être apportées par le nouvel enseignant arrivant.

Avec les modifications ci-dessus, **les listes de fournitures pour l'année scolaire 2021/2022 sont validées à l'unanimité.**

REGLEMENT INTERIEUR rentrée 2021 :

Présentation et rappel du règlement intérieur de l'école pour la rentrée 2021/2022 : feuille jointe à tous.

Pas de modifications, le règlement intérieur de l'école pour la rentrée scolaire 2020/2021 est validé à l'unanimité.

DEROGATION « ECOLE A 4 JOURS »

Présentation de la demande de dérogation de l'école à 4 jours. Juste après le deuxième conseil d'école, les enseignants et parents représentants avaient été contactés pour donner leur avis sur le sujet : maintien de l'école à 4 jours ou reprise de l'école à la rentrée sur 5 jours.

L'ensemble des présents vote à l'unanimité le maintien de l'école à 4 jours pour la rentrée prochaine et pour les 3 prochaines années.

Que s'est-il passé à l'école ?

Le 25 mars : intervention du dentiste de Senonche : en CP/CE1 pour une intervention sur l'alimentation et l'hygiène corporel et dentaire

Le 25 mars : fête du court métrage en maternelle/ élémentaire : diffusion de plusieurs court-métrages dans chaque classe sur les thèmes suivants : « la musique » en maternelle, « mon zoo urbain » pour les CP/CE, « le cosmos » en CM.

Le 26 mars : intervention de Mr Peirera, en maternelle : sur le thème « Chim' qui rit ».

En mars : une loterie « Lapin en chocolat » organisée au profit de la coopérative scolaire.

Le 10 avril : une chasse aux oeufs organisée dans l'école pour les enfants de la maternelle (en dissociant les classes).

Le 21 mai : intervention de Mr Peirera, en CP/CE1 sur le thème : les volcans

Fin mai début juin : vente des semis de la classe des GS et CP/CE1 au profit de la coopérative scolaire. Réalisation du potager de l'école avec les semis restant.

Que va-t-il se passer ?

Le 29 juin : tirage de la tombola à la sortie de l'école

Fin juin : comme nous ne pouvons pas faire notre traditionnelle exposition en art visuel, sur le thème cette année : « **Le tour du monde** », nous envisageons la réalisation d'une visite virtuelle de notre exposition. Un lien sera envoyé aux parents.

Le 1 juillet : **Journée festive en maternelle** (en lieu et place de la sortie scolaire de fin d'année) : société les savants fous, sur le thème les sciences en fête. Un pique-nique est organisé le midi et la journée sera clôturée par la remise d'un cadeau à chaque enfant offert par la coopérative scolaire.

Le 2 juillet : **Journée festive en élémentaire** (en lieu et place de la sortie scolaire de fin d'année) : société les savants fous, sur le thème « programmer un robot ». Un pique-nique est organisé le midi et la journée sera clôturée par la remise d'un cadeau à chaque enfant (2 pour les CM2) offert par la coopérative scolaire.

Fin juin/début juillet : la **distribution des livres de prix** aura lieu dans les classes. Les enfants recevront leur livre de la main des élus. Nous remercions la municipalité pour ce cadeau toujours apprécié. Un dictionnaire sera également offert aux CM2. En attente d'une date par la municipalité en fonction de la réception des livres, avec au minimum une remise au CM2 (à définir).

Les 7/8/9 juillet et du 23 au 27 Août : Mr Rouleau sera présent dans sa classe pour organiser les stages de réussite pour 6/7 élèves de CM1/CM2.

Questions/remarques diverses :

De la part de la Mairie : pas de questions fournies

De la part de l'équipe enseignante :

- *Suite au précédent conseil d'école, le conseil municipal a-t-il pu venir observer le mobilier des classes de maternelle, dans l'objectif d'envisager un budget pour son remplacement ?*

Réponse : **il est prévu au budget 2022 que 6 tables soient changées et certaines chaises.** Les enseignants doivent envoyer leurs souhaits (forme/hauteur/...).

De la part des représentants de parents :

1°) Serait-il possible de revoir les méthodes lors du temps de la cantine ? Il a été rapporté par des élèves :

- Pas d'écoute de l'élève dans les quantités demandées, même si ce dernier ne demande qu'une petite cuillère on lui sert une grosse voir plus.*
- Obligation pour les élèves de tout manger même s'il a goûté et n'a pas aimé ou encore si par exemple la viande n'est pas bien cuite (porc rouge), et perte de point s'il ne le fait pas.*
- Bruit incessant qui n'est pas régulé dérangeant des élèves allant jusqu'à les empêcher de manger et punition groupée (perte de points) sans recherche de l'élément perturbateur laissant un grand sentiment d'injustice aux autres enfants.*

Réponse :

Mathilde Villefailleau a fait remonter le problème à Mme Aubert actuelle responsable sur les pauses méridiennes. Elle nous informe qu'aucun point n'a été retiré. L'année prochaine, il y aura un changement d'organisation, Mathilde sera l'unique responsable sur le périscolaire (matin/midi/soir). L'organisation va changer et la pédagogie sera différente, car pour elle, le temps de repas doit être un moment de détente.

Il est rappelé que ses questions peuvent être abordée lors du comité de suivi avec l'ASC qui a lieu 2 fois par an.

- 2°) Serait-il possible que les professeurs des écoles prennent un temps en classe avant la fin de l'année afin d'évoquer le harcèlement scolaire et surtout à partir de quand il commence ? En effet, il serait intéressant que les élèves puissent réfléchir aux mots, attitudes ou messages qu'ils peuvent avoir auprès de leurs camarades à l'école mais également par le biais de smartphones pour certains*

Réponse de Mme Ledoux :

« C'est un sujet important mais il ne me paraît pas judicieux d'y travailler à cette période de l'année. Il faut aborder ce sujet au cycle 3 de manière progressive et plutôt au moment de l'action : « la journée contre le harcèlement » et éventuellement à travers une participation pour une classe volontaire au concours « non au harcèlement ». Il faut y travailler en conseil de cycle 3 mais cette décision quant aux contenus des programmes et des modalités de mises en œuvre relèvent de la seule compétence des enseignants de l'école. »

Il est aussi du rôle éducatif des parents de sensibiliser leurs enfants sur le harcèlement et les dérives de l'utilisation du smart phone.

- 3°) *Il y a des vols sur le temps d'école et périscolaire. Serait-il possible de savoir comment cela est-il géré ? Y-a-t-il une sensibilisation faite aux enfants de la maternelle au CM2 ?*

Réponse : Il est rappelé que dans le règlement intérieur de l'école (article 6) que les enseignants ne sont pas responsables des échanges/pertes/vols d'objets personnels appartenant aux élèves. En revanche, les problèmes de vol sont gérés avec les enfants concernés et leurs parents. Les règles de vie sont également rappelées régulièrement aux enfants.

- 4°) *De plus en plus de parents ne portent pas le masque devant l'école, la mairie pourrait-elle faire un mot en rappelant les consignes ?*

Réponse : La mairie n'a pas à refaire un mot rappelant les consignes qui sont affichées partout. Le port du masque est encadré par un arrêté préfectoral du 02 juin.

- 5°) *Existe t il un arrêté interdisant de fumer devant l'école ? Des parents sont importunés, pouvons nous faire un mot pour rappeler de s'éloigner des grilles de l'école ?*

Réponse : La loi interdit uniquement de fumer dans les lieux publics. Il n'y a donc pas d'intervention particulière à faire. Cela relève du civisme de chacun.

Une remarque est faite sur le fait que l'ATSEM fume également devant l'école.

- 6°) *Un préau pourrait-il être installé côté périscolaire ?*

Réponse : Cela n'est pas prévu. Ce n'est pas l'entrée principale. Il n'y en a pas non plus au niveau du 3^{ème} portail.

Fin du conseil à 19h11

Mme Deluce (directrice)

M. Rouleau et Mme Le Naour (secrétaires)